UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes à Paris

Membre du G.I.E. POLARIS CONSEIL

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY

9, rue Omer Talon 75011 PARIS

-=-=-=-=-=-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

-=-=-=-=-=-

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes à Paris

Membre du G.I.E. POLARIS CONSEIL

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY
9, rue Omer Talon
75011 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2022

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY (ci-après LIFR), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurons découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2, RUE DE PHALSBOURG - 75017 PARIS - TÉL. 01 47 66 58 20 - FAX 01 47 66 56 93 - e-mail : ufp@ufp.fr
CAPITAL 76 000 € - RCS PARIS B 612 000 836 - NUMÉRO D'IDENTIFICATION INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 03 612 000 836

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY A LA LIFR

Dirigeants communs :

- Monsieur Florian GRILL : Président de la LIFR est membre du Comité Directeur de la Fédération Française de Rugby,

- Monsieur Jean-Claude SKRELA : Membre du Comité Directeur de la LIFR est membre du Comité Directeur de la Fédération Française de Rugby.

La FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY a accordé à la LIFR un montant global de subventions en ce compris les indemnités kilométriques et les services civiques de 1 283 586 €.

Ce montant a été réparti ainsi qu'il suit à ses bénéficiaires, conformément à la demande de la FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY à savoir :

- Ligue Régionale Ile de France de Rugby :	1 220 551 €
- Clubs :	16 035 €
- Divers organismes :	47 000 €

Fait à Paris,
Le 25 Novembre 2022

Le Commissaire aux comptes
UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

P. I. F.

Pierre ANCELY